



L'INDICATEUR D'ABSENTÉISME MALADIE

Combien de jours d'absence par salarié ? selon que l'on se place du point de vue de l'employeur ou de celui du contrôle médical, la réponse n'est pas la même. L'employeur s'intéresse aux jours non travaillés du fait de la maladie : il s'agit donc des absences collectées dans le logiciel de gestion des temps sous un code correspondant à l'absence maladie. Par définition, les jours fériés et les week-ends n'y figurent pas.

La médecine de contrôle s'intéresse, de son côté, au nombre de jours d'arrêt prescrits par le médecin traitant. Celui-ci peut alors comprendre des weekends et des jours fériés. Il est donc normal de voir un objectif exprimé par l'employeur à « environ 8 jours » tandis qu'on observe dans les fiches de synthèse de la médecine conseil un nombre de jours voisin de 14.